

MINISTERE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT PERMANENT ITIE-MALI

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple- Un But- Une Foi

**RAPPORT DE MISSION RELATIVE A L'ATELIER DE
FORMATION SUR LA NORME ITIE 2019**

**ZONES MINIERES (KENIEBA, SADIOLA, KALANA, FOUROU) DU 29
NOVEMBRE AU 02 DECEMBRE 20 22**

I. INTRODUCTION

Suivant ordre de mission N° 2022- 00166/ MMEE-SG (équipe de Kalana), N° 2022-00168/MMEE-SG (équipe de Kéniéba), N°2022_ 00165/MMEE- SG (équipe de Fourou), N°2022_ 00167/MMEE- SG (équipe de Sadiola) quatre (04) délégations du Comité de Pilotage ITIE-MALI, (composée de trois représentants du Comité de Pilotage) et un membre du Secrétariat Permanent ITIE-MALI par équipe, se sont rendues à **KALANA, FOUROU, KENIEBA et SADIOLA** pour animer une session de **formation sur la Norme ITIE 2019 du 29 Novembre au 02 Décembre 2022**, dont deux (02) jours de voyages et deux (02) jours d'ateliers.

La formation a bénéficié du soutien financier de la **Banque Mondiale à travers le Projet de Gouvernance du Secteur des Mines (PGSM/BM)**.

Le Gouvernement du Mali (Ministère des Mines de l'Energie et de l'Eau) à appuyer la formation à travers les matériels roulants (véhicule de mission) de son département.

La session a regroupé des membres de l'administration décentralisée et déconcentrée, des élus locaux, des organisations de la société civile locale, des chefs coutumiers et religieux, et des entreprises extractives locales évoluant dans les différentes localités.

II. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA FORMATION :

La formation a pour objectifs de permettre aux participants :

- de s'appropriier la Norme ITIE 2019 afin d'assumer pleinement leurs rôles et leurs responsabilités dans la mise en œuvre du processus ITIE au Mali.
- de renforcer leurs capacités sur les exigences de la Norme ITIE 2019 ;
- D'expliquer aux participants les innovations de la Norme ITIE 2019.
- D'expliquer aux participants la nouvelle procédure de validation de l'ITIE

III. CEREMONIE D'OUVERTURE :

La cérémonie d'ouverture a été marquée par le mot de bienvenue des Chefs de village ou leurs représentants des localités suivi de celui des élus locaux.

Les Discours d'ouverture ont été prononcé par les représentants de l'Etat dans les localités (Préfet et Sous-préfet) qui ont planté les décors dans leurs interventions et les adresses des chefs des délégations ITIE qui ont rappelé le contexte dans lequel est organisé cette formation sur la Norme ITIE 2019.

IV. DEROULEMENT DE LA FORMATION :

La formation a été interactive et animé par les membres de la délégation qui à travers des communications sur chaque session inter-échangeait avec les participants à travers des questions-réponses et des contributions.

La formation a duré deux (02) jours.

Jour 1 : 30 Novembre 2022

La journée a été marquée par des présentations sur les exigences de la Norme ITIE 2019 à savoir :

1	Exigence 1 : Suivi par le groupe multipartite	(1.1) engagement de l'État ; (1.2) engagement des entreprises ; (1.3) engagement de la société civile ; (1.4) création et le fonctionnement du groupe multipartite ; (1.5) adoption d'un plan de travail comportant des objectifs clairs pour la mise en œuvre de l'ITIE ainsi qu'un calendrier aligné sur les délais fixés par le Conseil d'administration de l'ITIE.
2	Exigence ITIE 2 : Cadre légal et institutionnel, y compris octroi des licences	(2.1) cadre légal et régime fiscal ; (2.2) octroi des licences ; (2.3) registre des licences ; (2.4) contrats ; (2.5) propriété réelle ; (2.6) participation de l'Etat dans le secteur extractif.
3	Exigence ITIE 3 : Prospection et production	(3.1) information sur les activités de prospection ; (3.2) données de production ; (3.3) données d'exportation.
4	Exigence ITIE 4 : Collecte des revenus	(4.1) divulgation complète des taxes et revenus ; (4.2) vente des parts de production de l'Etat ou autres revenus perçus en nature ; (4.3) fournitures d'infrastructures et accords de troc ; (4.4) revenus provenant du transport ; (4.5) opérations liées aux entreprises d'Etat ;

		<u>(4.6)</u> paiements infranationaux ; <u>(4.7)</u> niveau de désagrégation ; <u>(4.8)</u> ponctualité des données ; <u>(4.9)</u> qualité des données.
5	Exigence ITIE 5 : Attribution des revenus	<u>(5.1)</u> répartition des revenus ; <u>(5.2)</u> transferts infranationaux ; <u>(5.3)</u> gestion des revenus et des dépenses.

Jour 2 : 1er Décembre 2022

Cette journée fut marquée par une communication sur le reste des exigences de la Norme ITIE suivis de débat et une communication sur la nouvelle procédure de validation sur la Norme ITIE 2019.

a) Suite des exigences de la Norme ITIE 2019		
6	Exigence 6 : Dépenses sociales et économiques	<u>(6.1)</u> dépenses sociales par entreprise ; <u>(6.2)</u> dépenses quasi fiscales des entreprises d'Etat ; <u>(6.3)</u> aperçu de la contribution du secteur extractif à l'économie ; <u>(6.4)</u> impact environnemental des activités extractives.
7	Exigence ITIE 7 : Résultats et impact	<u>(7.1)</u> débat public ; <u>(7.2)</u> accessibilités des données et données ouvertes ; <u>(7.3)</u> recommandations tirées de la mise en œuvre ; <u>(7.4)</u> examen des résultats et de l'impact de la mise en œuvre.

b) La nouvelle procédure de validation sur la Norme ITIE 2019 :

Cette présentation concerne le processus de validation des pays de mise en œuvre de ITIE et à porter sur :

- Comment l'ITIE évaluer les progrès ?
 - Evaluation des exigences ITIE (Exigences 1.1 - 1.4, Exigence 2 - 6, Exigences 1.5 & 7) ;
 - Scores des composantes, score global (Engagement des parties prenantes, Transparence, Résultats et Impact) ;
 - Score global.
- Résultats de l'évaluation :
 - Évaluation des Exigences ITIE : Non respectée (0 points), Partiellement respectée (30 points), En grande partie respectée (60 points), Pleinement respectée (90 points), Dépassée (100 points) ;
 - Composantes et score général : Faible (0-49), Assez faible (50-69), Modéré (70-84), Elevé (85-92), Très élevé (93-100).

V. CONCLUSION :

La formation a été riche en échange sur la Norme ITIE 2019. Les participants ont partagé leurs expériences, préoccupations en rapport avec les sous thèmes développés par les présentateurs.

La session de formation a permis aux participants de mieux comprendre la Norme ITIE 2019. Les autorités locales et coutumières qui aux noms des participants ont remerciés le Comité de Pilotage à travers la délégation de l'ITIE-Mali pour l'organisation de cette session de renforcements des Capacités.

VI. RECOMMANDATIONS

Au cours de cette formation les recommandations suivantes ont été formulées :

- mettre en place les démembrements de l'ITIE au niveau local ;
- de multiplier ces séances d'information, de sensibilisation et de renforcement des capacités dans la commune sur le secteur ;
- de restaurer le dialogue entre les acteurs du secteur de l'exploitation minière dans la commune afin de prendre en compte les actions de développement de la localité ;
- informer, sensibiliser et communiquer (masse médias : radio rurale, télévision) avec les populations locales sur l'octroi des titres de prospection ou de recherche avant le début des travaux par les détenteurs de ces titres miniers.
- pérenniser les sessions de Renforcements des Capacités sur le processus ITIE au niveau local ;

- raffiner l'or produit au Mali sur place.

Fin de mission : Les délégations ont regagné Bamako le 02 novembre 2022.

Secrétaire Permanent



Samou SIDIBE

